

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
AUX DISPOSITIONS DU RÉGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 30 août 2021, à 19 h, en conformité avec l'arrêté ministériel 102-2021, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

4888, boulevard Léger

Permettre l'installation d'un écran au toit avec revêtement métallique plutôt qu'un revêtement de finition en bois.

10812, avenue Saint-Julien

Permettre une marge avant de 4,57 m au lieu de 6,84 m.

QUE conformément à l'arrêté ministériel 102-2021 une séance de consultation écrite d'une durée de 15 jours est tenue à partir de la date de publication du présent avis.

PRENEZ AVIS que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 20 juillet 2021 à l'adresse courriel : consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 5 juillet 2021.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement